



santé
famille
retraite
services

LETTRE A TOUTES LES CAISSES n° DAJI-2019-637

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Bobigny, le 05/12/2019

*Objet : Décision DPO n°19-21 « Peopledoc »
Outil de gestion administrative des Ressources Humaines*

Madame, Monsieur le Directeur Général,
Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe de la décision du Directeur Général de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole de mettre en œuvre le traitement de données à caractère personnel, dénommé "PeopleDoc", dont la finalité est la mise à disposition d'outils informatiques aux personnels de la MSA.

Ce traitement a pour objectifs de faciliter la gestion de la communication entre employeur et salarié (via une plateforme de digitalisation RH) par :

- la mise en place d'un coffre-fort numérique permettant la diffusion et/ou la collecte de données de gestion administrative des personnels,
- la mise en œuvre d'un système de processus et workflow permettant aux gestionnaires de publier des articles.

Ce traitement a été inscrit dans le registre des traitements nationaux. Toutes les Caisses de Mutualité Sociale Agricole sont concernées par le traitement.

Par conséquent, vous trouverez ci-joint copie de la décision de la CCMSA, laquelle devra être signée puis publiée sur l'intranet ou affichée dans la caisse pendant toute la durée du traitement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur Général, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Signée par la Directrice des Affaires Juridiques
et Institutionnelles**

Agnès CADIOU

Nombre de document(s) annexe(s) : 2
Direction Affaires Juridiques
Dossier suivi par Simon DUPONTEIX
☎ 01 41 63 80 48